

Communiqué du Groupement de Défense Sanitaire de la Haute Garonne

Programme d'éradication de la BVD

Vers un territoire indemne – Stratégie 2019 - 2021

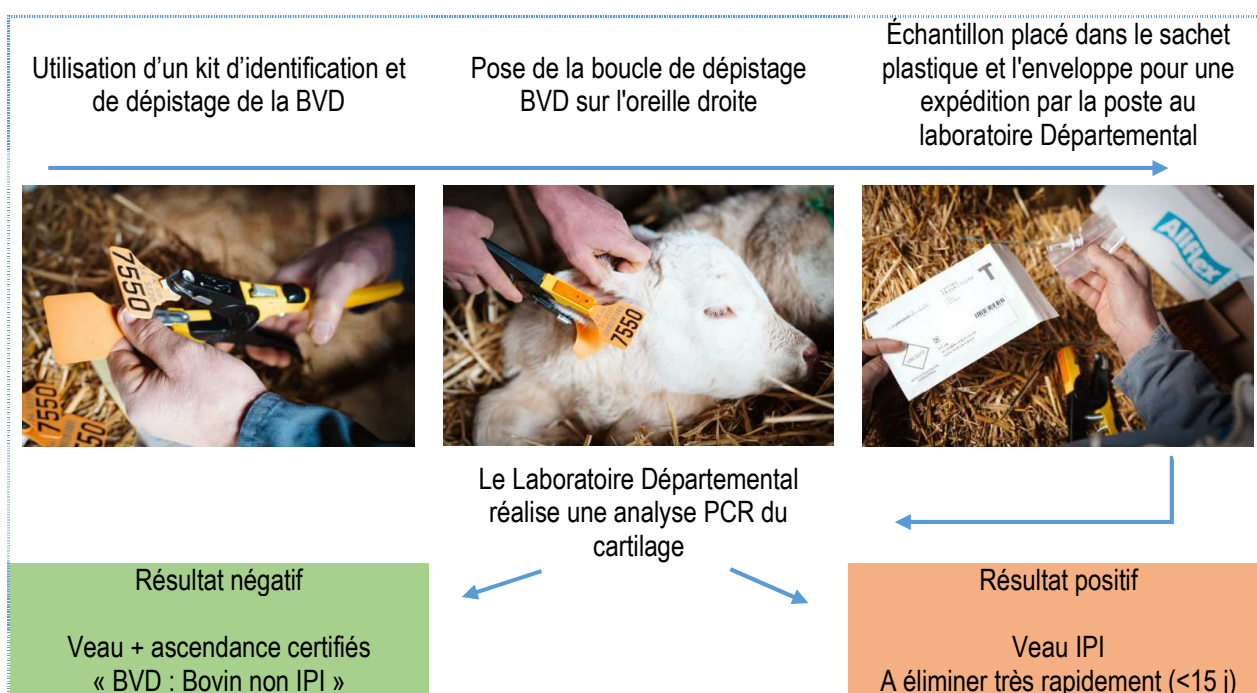
Pourquoi ?

En 2019, un Arrêté Ministériel va rendre **obligatoire la lutte contre la BVD** pour éradiquer cette maladie du territoire français : Contrôle des introductions et surveillance des troupeaux ; Elimination des animaux bovins IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) ; Certification du statut des bovins avant les mouvements.

Le GDS a décidé de devancer la sortie de cette nouvelle réglementation pour en limiter les effets et préparer les élevages du département. Après avoir rendu obligatoire le contrôle d'introduction BVD en 2014, le GDS initie en 2019, le dépistage des veaux IPI à la naissance. Cette action est soutenue financièrement et techniquement par le Conseil Départemental de Haute Garonne et le Laboratoire Départemental 31.

Comment ?

A partir du **1^{er} janvier 2019**, tous les veaux seront analysés à la naissance grâce à l'utilisation systématique de boucles d'identification qui intègrent un mécanisme de prélèvement de cartilage auriculaire.



Quel investissement ?

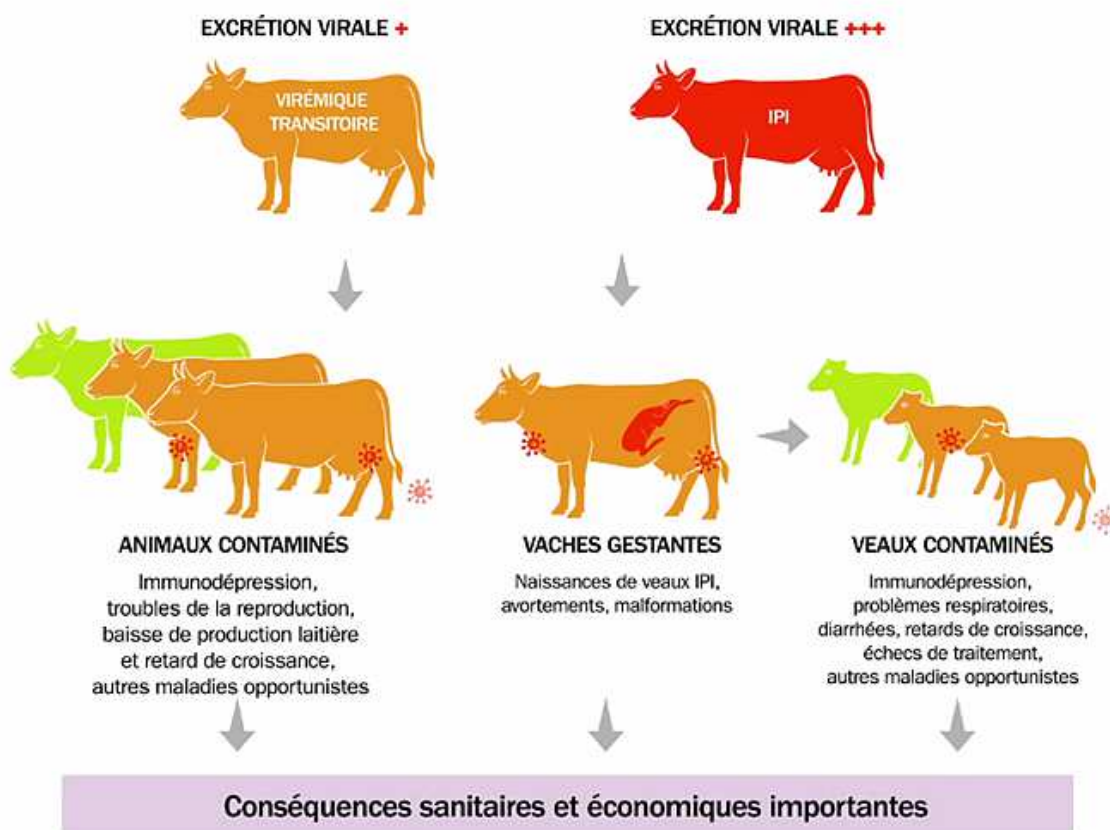
Kit d'identification et de prélèvement	Surcoût de 1.82 € / veau	A la charge des éleveurs
Pince spécifique	12 €	Offerte aux adhérents par le GDS31
Analyse PCR	4.63 € par veau	Prise en charge à 100 % par le Conseil Départemental

Le surcoût pour les éleveurs sera de 1.82 € / vêlage

La BVD, QUESACO ?

La **Diarrhée Virale Bovine (BVD)** est une maladie des bovins aux signes cliniques variables. Elle n'est pas transmissible à l'homme. Le pouvoir immunodépresseur du virus influence fortement la santé générale du troupeau. **La BVD peut être responsable de problèmes reproducteurs, pathologies néonatales et chutes de production.**

L'infection du troupeau peut passer inaperçue mais engendrer la naissance de veaux IPI dans les mois qui suivent. **Cette maladie se transmet par contact entre un animal sain et un animal infecté, ou in utero de la mère au veau.**



Qu'est-ce qu'un IPI ? Un bovin IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) est un animal qui porte et excrète le virus de sa naissance à sa mort. Il est la source principale de contamination des autres animaux. Un animal devient IPI lorsqu'il est infecté durant la gestation, entre le 30^{ème} et 125^{ème} jour. Une femelle IPI peut même devenir gestante et dans ce cas, elle donnera toujours naissance à un veau IPI.

Qu'est-ce qu'un virémique transitoire ? Un bovin infecté après sa naissance est un virémique transitoire. Il porte et excrète le virus temporairement jusqu'à développer sa réponse immunitaire et éliminer progressivement le virus. Il ne sera donc virémique que quelques temps puis redeviendra sain. Durant la virémie, l'animal est particulièrement sensible aux autres pathologies. Si c'est une femelle gestante, elle pourra donner naissance à un veau IPI.

+ D'informations sur le site <https://contrelabvd.com/>

Ou en contactant le GDS31 au **05 61 94 70 40 / 06 82 72 15 15**